Le Danemark durcit les règles de naturalisation : tout individu ayant été condamné, même à du sursis, ne pourra jamais devenir danois

21/04/2021 à 21h30



Le Danemark, qui a l'une des politiques d'accueil les plus restrictives d'Europe, a annoncé mardi durcir les conditions de naturalisation. Il a notamment exclu tout requérant ayant été condamné à de la prison.

"Obtenir la citoyenneté danoise est une grande déclaration de confiance de la part de la société danoise. Il est donc nécessaire de relever la barre pour déterminer qui peut devenir citoyen danois", a indiqué le ministère des migrations dans un communiqué.

Pour les candidats à la naturalisation, il faudra montrer patte blanche: aucune condamnation, même avec sursis, avoir assuré sa subsistance pendant au moins trois ans et demi sur les quatre dernières années, au lieu de quatre ans et demi sur cinq.

(…) D'après l'institut statistique national, 11% des 5,8 millions d'habitants du Danemark sont d'origine étrangère, dont 58% de citoyens d'un pays classé "non occidental". En

2020, sur quelque 7000 personnes devenues danoises, plus de la moitié d’entre elles étaient européennes.

(…) RTS

En Lien :

> *Mattias Tesfaye, Ministre de l'Immigration : « Le Danemark ne fonde pas sa politique migratoire sur quelques cas montrés à la télé. La loi est égale pour tous. » — https://t.co/GP7gPf09qL pic.twitter.com/CCykiqqz8J*
>
> *— Fdesouche.com est une revue de presse (@F_Desouche) April 17, 2021*